

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15 et 16 Octobre 2012**

**2012 DAC 323** Subvention à l'Association 813 – Les Amis des Littératures Policières (13e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.800 euros à l'Association 813 – Les Amis des Littératures Policières ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 13e en date du 4 octobre 2012,

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.800 euros est allouée à l'Association 813 – Les Amis des Littératures Policières, 19 rue Bisson 75020 Paris, pour l'organisation de la neuvième édition du festival Paris Polar en 2012. X09555 2012\_04769 49302

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

